



Procès-verbal
Le mardi, 13 juin 2000 - n° 121

10 heures

Président : M. Jean-Pierre Charbonneau

*L'édition papier du Procès-verbal a préséance sur la présentation électronique de celui-ci.
Le contenu de la table des matières n'est ni exhaustif ni limitatif.*

TABLE DES MATIÈRES

La séance est ouverte à 10 h 03.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Dépôts de documents

Mme Goupil, ministre de la Justice, et ministre responsable de l'application des lois professionnelles, dépose :

Les rapports annuels des ordres professionnels suivants, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2000 :

— Ordre des administrateurs agréés du Québec (Dépôt n° 1202-20000613)

— Ordre des dentistes du Québec (Dépôt n° 1203-20000613)

Le rapport annuel d'activité de la Direction de l'indemnisation des victimes d'actes criminels (IVAC), pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1999.
(Dépôt n° 1204-20000613)

M. Perreault, ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, dépose :

Le rapport annuel de la Commission d'accès à l'information, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2000.
(Dépôt n° 1205-20000613)

M. le Président dépose :

13 juin 2000

Le rapport annuel de la Commission de la fonction publique, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1999.

(Dépôt n° 1206-20000613)

Et le rapport du Vérificateur général du Québec sur cet organisme pour la même période.

(Dépôt n° 1207-20000613)

Le tome I du rapport annuel du Vérificateur général à l'Assemblée nationale, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2000.

(Dépôt n° 1208-20000613)

Et une brochure sur les faits saillants dudit rapport.

(Dépôt n° 1209-20000613)

Un rapport spécial du Protecteur du citoyen à l'Assemblée nationale, intitulé « Affaire Dubreuil : Le protecteur du citoyen contredit la position du Procureur général ».

(Dépôt n° 1210-20000613)

Enfin, M. le Président dépose une décision du Bureau de l'Assemblée nationale, en date du 2 juin 2000 :

— Décision 972 concernant le Règlement concernant les virements de crédits du programme 1 au programme 2 et du programme 3 aux programmes 1, 2 et 3 du budget de l'exercice financier 1999-2000.

(Dépôt n° 1211-20000613)

Dépôts de rapports de commissions

M. Bertrand (Portneuf), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des institutions qui, les 7, 8 et 9 juin 2000, a étudié en détail le projet de loi :

n° 112 Loi sur la sécurité incendie. Rapporté avec des amendements.

(Dépôt n° 1212-20000613)

13 juin 2000

M. Simard (Richelieu), à titre de président, dépose les rapports de la Commission des finances publiques qui :

— les 6, 7, 8 et 9 juin 2000, a étudié en détail le projet de loi :

n° 126 Loi sur les coopératives de services financiers. Rapporté avec des amendements.

(Dépôt n° 1213-20000613)

— les 1^{er}, 8 et 12 juin 2000, a étudié en détail le projet de loi :

n° 131 Loi modifiant les régimes de retraite des secteurs public et parapublic. Rapporté avec des amendements.

(Dépôt n° 1214-20000613)

M. Vallières (Richmond), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission de l'aménagement du territoire qui, les 24 et 30 mai, 6 et 7 juin 2000, a étudié en détail le projet de loi :

n° 110 Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal. Rapporté avec des amendements.

(Dépôt n° 1215-20000613)

M. Bertrand (Charlevoix), à titre de président, dépose les rapports de la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation qui :

— les 6 et 8 juin 2000, a tenu des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières sur les projets de loi n° 120, Loi modifiant la Loi sur la protection sanitaire des animaux et d'autres dispositions législatives et abrogeant la Loi sur les abeilles, et n° 123, Loi modifiant la Loi sur les produits agricoles, les produits marins et les aliments et d'autres dispositions législatives et abrogeant la Loi sur les produits laitiers et leurs succédanés.

(Dépôt n° 1216-20000613)

— les 8 et 9 juin 2000, a étudié en détail le projet de loi :

13 juin 2000

n° 123 Loi modifiant la Loi sur les produits agricoles, les produits marins et les aliments et d'autres dispositions législatives et abrogeant la Loi sur les produits laitiers et leurs succédanés. Rapporté avec des amendements.

(Dépôt n° 1217-20000613)

M. Lachance (Bellechasse), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des transports et de l'environnement qui, le 7 juin 2000, a étudié en détail le projet de loi :

n° 135 Loi modifiant la Loi sur les transports. Rapporté avec des amendements.

(Dépôt n° 1218-20000613)

Dépôts de pétitions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 62 à 64 du Règlement, Mme Beauchamp (Sauvé) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 2 234 citoyens et citoyennes du Québec, concernant le Centre d'intervention de crise IRIS.

(Dépôt n° 1219-20000613)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, Mme Marois, ministre d'État à la Santé et aux Services sociaux, dépose :

Copie d'un communiqué de presse de la Régie de l'assurance maladie du Québec, en date du 9 juin 2000, concernant la non-publication de ses rapports d'enquête.

(Dépôt n° 1220-20000613)

Un document concernant les médicaments et les fournitures dispensés aux clientèles ambulatoires.

(Dépôt n° 1221-20000613)

13 juin 2000

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Copeman (Notre-Dame-de-Grâce) et Mme Marois, ministre de la Famille et de l'Enfance, proposent conjointement :

QUE, dans l'intérêt des familles québécoises, l'Assemblée nationale demande instamment :

- 1) Au gouvernement du Québec de tout mettre en œuvre pour reprendre les négociations sur la question de l'assurance-parentale, en vue d'en arriver à une entente avec le gouvernement du Canada, permettant l'implantation d'un programme québécois qui répond aux besoins des familles québécoises financé, notamment, par une réduction juste et équitable des cotisations pour les employeurs et travailleurs québécois au programme d'assurance-emploi du gouvernement du Canada;
- 2) Au gouvernement du Canada qu'il participe de bonne foi à ces négociations et qu'il fasse preuve de plus de souplesse et d'ouverture à l'égard des besoins des familles québécoises et de la maîtrise d'œuvre du Québec en matière de politique familiale.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 89 en annexe)

Pour: **113** Contre: **0** Abstention: **0**

M. Boulerice, leader adjoint du gouvernement, propose :

13 juin 2000

QUE la Commission de l'économie et du travail procède à des consultations particulières concernant le « Rapport sur l'application des articles 2 et 14 de la *Loi modifiant le Code du travail*, Chapitre 6 des Lois du Québec de 1994 », le mardi 5 septembre 2000, et à cette fin, qu'elle entende les organismes suivants :

Le mardi 5 septembre 2000

- 9 h 30 à 10 h 00 Remarques préliminaires du gouvernement suivies de celles de l'opposition
- 10 h 00 à 10 h 45 Conseil du patronat
- 10 h 45 à 11 h 30 Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec
- 11 h 30 à 12 h 15 Chambre de commerce du Québec
- 14 h 00 à 14 h 45 Confédération des syndicats nationaux
- 14 h 45 à 15 h 30 Association des manufacturiers et exportateurs du Québec
- 15 h 30 à 16 h 15 Centrale de l'enseignement du Québec
- 16 h 15 à 17 h 00 Fédération canadienne de l'entreprise indépendante
- 17 h 00 à 17 h 45 Centrale des syndicats démocratiques
- 17 h 45 à 18 h 15 Remarques finales de l'opposition suivies de celles du gouvernement

QU'une période de 30 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires, partagée également entre les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés formant l'opposition;

QU'une période de 30 minutes soit prévue pour les remarques finales, partagée également entre les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés formant l'opposition;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 15 minutes et l'échange avec les membres de la commission soit d'une durée maximale de 30 minutes partagées également entre les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés formant l'opposition;

13 juin 2000

QUE la ministre d'État au Travail et à l'Emploi soit
membre de ladite Commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Boulerice, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission des institutions, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 115, Loi modifiant le Code civil et d'autres dispositions législatives relativement à la publicité foncière;
- la Commission de l'aménagement du territoire, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 134, Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal;
- la Commission des affaires sociales, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 117, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-médicaments et la Loi sur la Régie de l'assurance maladie du Québec;

puis, pour le jeudi 15 juin 2000, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 40 des règles de fonctionnement de l'Assemblée quant au délai de convocation des intéressés dans le cadre de l'étude d'un projet de loi d'intérêt privé :

- la Commission de l'aménagement du territoire, afin d'entendre les intéressés et de procéder à l'étude détaillée du projet de loi d'intérêt privé n° 235, Loi concernant la Ville de Sainte-Thérèse;

et, enfin, pour le mardi 20 juin 2000 :

- la Commission de l'aménagement du territoire, afin d'entendre les intéressés et de procéder à l'étude détaillée du projet de loi d'intérêt privé n° 225, Loi concernant l'annexion d'un territoire à celui de la Ville de Lachute.

13 juin 2000

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des affaires sociales relatif au projet de loi n° 133, Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux concernant la Nation Naskapi de Kawawachikamach.

Après débat, le rapport est adopté.

Adoption

M. Ménard, ministre de la Sécurité publique, propose que le projet de loi n° 86, Loi sur la police, soit adopté.

Un débat s'ensuit.

Au cours du débat, M. Ménard propose que le projet de loi n° 86 soit renvoyé en commission plénière en vue de l'étude d'un amendement qu'il indique.

La motion est adoptée.

Sur la motion de M. Ménard, l'Assemblée se constitue en commission plénière.

L'amendement de M. Ménard, ministre de la Sécurité publique, au projet de loi n° 86 est étudié et adopté en commission plénière.

Le projet de loi n° 86, ainsi amendé, est rapporté à l'Assemblée, qui adopte le rapport de la commission plénière.

13 juin 2000

Le débat se poursuit sur la motion portant adoption du projet de loi n° 86, Loi sur la police.

Le débat terminé, la motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le projet de loi n° 86 est adopté.

Mme Léger, ministre déléguée à la Famille et à l'Enfance, propose que le projet de loi n° 128, Loi modifiant la Loi sur le ministère de la Famille et de l'Enfance, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 128 est adopté.

À 12 h 55, du consentement de l'Assemblée, M. Pinard, vice-président, suspend la séance jusqu'à 15 heures.

La séance reprend à 15 h 13.

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des finances publiques relatif au projet de loi n° 125, Loi sur l'exercice des activités de bourse au Québec par Nasdaq.

Après débat, le rapport est adopté.

13 juin 2000

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des finances publiques relatif au projet de loi n° 94, Loi sur l'administration financière, ainsi que l'amendement transmis par M. Landry, ministre des Finances.

L'amendement est déclaré recevable.

Après débat, l'amendement est adopté à la majorité des voix.

Le rapport amendé est adopté à la majorité des voix.

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'éducation relatif au projet de loi n° 100, Loi modifiant la Loi sur les fondations universitaires.

Après débat, le rapport est adopté.

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'éducation relatif au projet de loi n° 111, Loi concernant le transfert de la propriété d'un immeuble à la Commission scolaire de Montréal et modifiant la Loi sur l'instruction publique.

Après débat, le rapport est adopté à la majorité des voix.

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'éducation relatif au projet de loi n° 118, Loi modifiant diverses dispositions législatives dans le secteur de l'éducation concernant la professionnalité, ainsi que les amendements transmis par M. Béchard (Kamouraska-Témiscouata).

M. Bissonnet, vice-président, déclare ces amendements recevables, après avoir apporté une correction de forme à l'un de ces amendements, en vertu de l'article 193 du Règlement.

Après débat, les amendements sont rejetés.

Le rapport est adopté à la majorité des voix.

13 juin 2000

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des institutions relatif au projet de loi n° 119, Loi instituant le Fonds Jeunesse Québec.

Après débat, le rapport est adopté.

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de la culture relatif au projet de loi n° 114, Loi modifiant la Loi sur le cinéma.

Après débat, le rapport est adopté.

Adoption du principe

M. Perreault, ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, propose que le principe du projet de loi n° 122, Loi modifiant la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé, le Code des professions et d'autres dispositions législatives, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

À 18 heures, M. Brouillet, vice-président, suspend la séance jusqu'à 20 heures.

La séance reprend à 20 h 12.

Adoption du principe

13 juin 2000

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de M. Perreault, ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, proposant que le principe du projet de loi n° 122, Loi modifiant la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé, le Code des professions et d'autres dispositions législatives, soit maintenant adopté.

Sur la motion de M. Boisclair, leader adjoint du gouvernement, le débat est ajourné.

À 20 h 18, du consentement de l'Assemblée, M. Pinard, vice-président, suspend les travaux quelques instants.

Les travaux reprennent à 20 h 34.

M. Boisclair, ministre de la Solidarité sociale, propose que le principe du projet de loi n° 102, Loi modifiant la Loi sur les régimes complémentaires de retraite, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

À la fin de son intervention, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, M. Boisclair, ministre de la Solidarité sociale, dépose :

La liste des amendements qu'il entend proposer au cours de l'étude détaillée dudit projet de loi.

(Dépôt n° 1222-20000613)

À 20 h 55, du consentement de l'Assemblée, les travaux sont suspendus jusqu'à 22 heures.

13 juin 2000

Les travaux reprennent à 22 h 04.

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de M. Boisclair, ministre de la Solidarité sociale.

À 23 h 57, le débat sur la motion du ministre de la Solidarité sociale, est ajourné. M. Bissonnet, vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mercredi 14 juin 2000, à 10 heures.

Le président

JEAN-PIERRE CHARBONNEAU

13 juin 2000

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion sans préavis présentée conjointement par M. Copeman (Notre-Dame-de-Grâce) et Mme Marois, ministre de la Famille et de l'Enfance :

(Vote n° 89)

POUR - 113

Arseneau	Chagnon	Houda-Pepin	Mulcair
Barbeau	Charest	Jérôme-Forget	Normandeau
Baril (<i>Berthier</i>)	(<i>Sherbrooke</i>) Charest	Jolivet	Ouimet
Baril (<i>Arthabaska</i>)	(<i>Rimouski</i>) Cholette	Jutras	Papineau
Beauchamp	Cliche	Kieffer	Paquin
Beaulne	Copeman	Labbé	Paradis
Beaumier	Côté	Lachance	Paré
Béchar	(<i>Dubuc</i>) Lafrenière	Lamouroux	Payne
Bédard	Cousineau	Landry	Pelletier (<i>Chapleau</i>)
Bégin	Cusano	Laporte	Pelletier (<i>Abitibi-Est</i>)
Benoit	Désilets	Laprise	Perreault
Bergeron	Deslières	Leblanc	Pinard
Bergman	Després	Leduc	Poulin
Bertrand (<i>Charlevoix</i>)	Dion	Legault	Rioux
Bertrand (<i>Portneuf</i>)	Dionne-Marsolais	Léger	Robert
Bissonnet	Doyer	Lelièvre	Rochon
Blanchet	Duguay	Lemieux	Signori
Boisclair	Dumont	Léonard	Simard
Bouchard	Dupuis	Létourneau	Simard (<i>Richelieu</i>)
Boucher	Facal	Loiselle	Simard (<i>Montmorency</i>)
Boulerice	Fournier	Maciocia	Sirros
Boulianne	Gagnon	MacMillan	St-André
Brassard	Gautrin	Maltais	Tranchemontagne
Brodeur	Gauvin	Marcoux	Trudel
Brouillet	Gendron	Marois	Vallières
Caron	Geoffrion	Marsan	Vermette
Carrier-Perreault	Gobé	Ménard	Whissell
	Goupil	Middlemiss	Williams
	Harel	Morin	